



OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

ATTENTES DE L'INDUSTRIE en terme de qualité des bois d'épicéa



WERNER HOFFMANN
Hoffmann Trade s.a.

Qu'est ce qu'un sciage de qualité ? Quels sont les exigences qualitatives à respecter pour passer sur le marché ? Ce

genre de questions n'a pas de réponse facile parce qu'il y a, d'une part, les normes, les réglementations, qui sont d'ailleurs toujours légèrement différentes d'un pays à l'autre, d'autre part le jugement personnel de l'acheteur, qui peut être le négociant, le menuisier, le charpentier, ou encore le consommateur final. Les producteurs de sciage doivent

contenter simultanément les deux aspects : et les normes et l'interprétation personnelle de l'acheteur.

Les normes ne constituent pas un problème insurmontable pour les producteurs, parce qu'elles sont précises et mesurables. En revanche l'interprétation personnelle, souvent très subjective, est très difficile à maîtriser : elle dépend de beaucoup de facteurs, par exemple de l'offre et de la demande, du goût personnel, ou encore de la tradition locale.

Alors, vous vous doutez de suite de la problématique. Le bois est un produit naturel. Il n'y a pas deux planches identiques, ce qui ouvre évidemment la porte aux interprétations parfois assez extrêmes.

Mais avant d'entamer réellement le sujet, il faut préciser de quel genre de sciage nous parlons, ou encore, quel marché est visé. Le scieur de bois d'épicéa a généralement le

choix entre deux grandes options : soit il opte pour le bois industriel, c'est-à-dire les bois d'emballage, de coffrage, etc., soit il opte pour le bois d'œuvre, destiné au comble, à la charpente, à la construction en ossature bois, à la menuiserie intérieure ou extérieure, aux applications de jardin, etc. En pratique, chaque scieur de bois d'œuvre se voit forcé de transformer une partie de sa matière première

en bois d'emballage, parce que les lots de grumes ne sont jamais assez parfaits que pour en tirer exclusivement des bois d'œuvre. Je me permettrai de vous parler de cette deuxième catégorie de produits, donc des bois d'œuvre.

Le but du scieur est de fabriquer des sciages avec un maximum d'atouts, un maximum de valeur ajoutée pour se distinguer de ses concurrents. Un simple bois de construction, non trié, non séché, subi une concurrence

**Un simple bois
de construction,
non trié, non
séché, subi
une concurrence
européenne
sévère**

européenne sévère. Nous, scieurs de bois résineux, autant d'ailleurs que les scieurs de feuillus, constatons que sur le marché européen apparaissent périodiquement des fabricants qui vendent des sciages non valorisés à des prix très bas. De toute façon, certains pays européens, comme les pays de l'Est, garderont encore longtemps un avantage considérable au point de vue des différents facteurs intervenants dans la composition du prix de revient.

Comment peut-on échapper à cette situation difficile ? Il faut un service et une qualité de produit impeccables.

Parlons de la qualité et, tout d'abord, des normes.

La norme belge pour les bois de construction est la STS 04. Elle définit les limites des défauts acceptables propres au bois de construction. La classe S 6 répond au critère d'un bois de construction non apparent, la S 8 est la classe des bois de structures apparents et la S 10 est qualitativement la meilleure classe. Elle peut être utilisée par exemple en menuiserie intérieure.

Cette norme est assez large. Quelques exemples quant aux classes S 8 et S 10 : le madrier peut faire apparaître un nombre illimité de fentes superficielles de séchage inférieures à 30 cm. En plus, la norme accepte une fente par mètre courant inférieure à 60 cm. Le madrier peut faire apparaître sur toute sa longueur une flache inférieure à un quart de sa hauteur. Des anciens trous d'insectes inférieurs à 2 mm sont tolérés en petites quantités, le bleuissement est toléré en petite quantité. Par contre, les défauts suivants ne sont pas du tout acceptés : le bois de compression, les attaques de champignon, de pourriture et d'échauffure. Les autres pays européens ont adopté des normes similaires.

« Ah, c'est facile avec la STS 04 » pourrait se dire le scieur de bois d'épicéa, puisqu'une petite partie de ses sciages passe en classe S 6 (donc la classe inférieure), le gros paquet en classe S 8, et il en restera même une petite partie pour la *First-Class*, donc la S 10. Notre

**Le marché s'est créé
ses propres lois,
ses propres normes
au niveau du jugement
qualitatif des
bois d'œuvre**

scieur se frotte les mains, il se dit tout heureux : « Mes grumes sont parfaites ; au moins les neuf dixièmes de ma production passent en bois d'œuvre ». Au fond, ce raisonnement serait réaliste, si on se limitait à la stricte application de la norme technique.

Mais malheureusement, les choses se sont terriblement compliquées au cours de la dernière décennie. Et c'est ici qu'intervient l'aspect du jugement subjectif de l'acheteur de sciages. Le marché s'est créé ses propres lois, ses propres normes au niveau du jugement qualitatif

des bois d'œuvre. Nos produits sont perpétuellement comparés aux sciages plus performants sur le marché. Il s'agit par exemple des bois provenant des pays scandinaves, des bois russes, etc. Quels sont les aspects qualitatifs auxquels nous sommes confrontés ?

Tout d'abord la grosseur des nœuds, ensuite la largeur des cernes d'accroissement, la droiture du fil, le bois de compression, le bois juvénile.

Il est connu que la résistance mécanique des bois est inversement proportionnelle à la dimension des nœuds. Il en est de même pour le bois de compression et la largeur des cernes. Des cernes plus larges diminuent la résistance mécanique. Le bois juvénile, quant à lui, a des propriétés mécaniques sensiblement inférieures par rapport au bois adulte.

Alors, quel choix reste-t-il au scieur indigène dans le contexte économique actuel en dégradation ?

Le scieur doit garder ou améliorer la qualité de ses sciages et il doit perfectionner son service au client. Perfectionner le service au client, c'est faisable avec une meilleure organisation au sein de son entreprise, avec un *management* adapté, etc. Perfectionner les sciages, c'est tout à fait possible avec des valorisations tel que le séchage, la mise à longueur, le traitement, le rabotage, le profilage, l'assemblage, etc.

Je crois que les scieurs belges de bois résineux ont prouvé en suffisance qu'ils étaient capables de s'adapter à l'évolution technique.

Mais il y a un aspect, face auquel nous sommes impuissants : si la qualité de nos grumes n'est pas assurée avec ses aspects principaux – qui sont avant tout la taille des nœuds ainsi que l'épaisseur des cernes d'accroissement, ensuite la droiture du fil, l'absence de bois de compression et la réduction du bois juvénile – l'épicéa belge ne réussira pas contre ses confrères européens. Il lui restera le marché à faible valeur ajoutée.

Les conséquences de cette évolution peuvent être illustrées le plus facilement en comparant les prix

de vente des produits. Si on attribue 100 % au bois d'œuvre séché en cellule, trié, mis à longueur et raboté, le même bois, mais non raboté est honoré à 85, peut-être 90 %. Le bois d'œuvre non séché et non raboté trouve un acquéreur à 70 ou 80 %. Et enfin, le bois d'emballage est commercialisé à 55 ou 60 %.

Inutile de préciser que ce schéma de prix de vente aura des effets financiers négatifs et immédiats jusqu'au sylviculteur.

Les résultats des dernières ventes de bois ont d'ailleurs fait apparaître cette tendance de façon très nette : l'écart de prix entre les lots de qualité et les lots médiocres (grosses branches, bois tordus, grands défilements, etc.) est devenu nettement plus prononcé.

Retenons qu'au futur, le client achètera d'avantage le meilleur rapport qualité-service-prix. Nous n'avons pas le choix, ni le scieur, ni le sylviculteur : l'effort à consentir est de fournir ce meilleur rapport. Le recul en qualité ne nous est certainement pas permis !

Un autre aspect me pousse à dire que le maintien ou l'amélioration de la qualité de nos sciages est une chance et une obligation en même temps.

L'utilisation du bois vit actuellement une renaissance sans pareil. Les bois de

jardin, les *carports*, les maisons en ossature bois, les constructions en poutres et poteaux, la menuiserie intérieure, les cloisons anti-bruits en bois, l'utilisation accrue du lamellé-collé n'en sont que quelques exemples.

Comme jamais auparavant, notre société est demandeuse de bois parce que le bois est écologique, il est facile à travailler, le bois est « le » matériau de construction renouvelable. En outre le bois est un bon isolant thermique, le bois en habitation crée une atmosphère saine et agréable, etc. Il nous est présenté une chance unique à ne pas rater.

Avec les expériences faites dans notre scierie, ainsi que dans notre unité de valorisation, je constate que notre participation à cet excellent mouvement en faveur du matériau bois n'est possible que via une excellente qualité de nos produits.

Alors revenons à la question de départ : quelle est la vraie norme aujourd'hui et quelle sera notre vraie norme au futur ? La norme, c'est la performance des quelques meilleurs producteurs sur le marché international.

Nous, scieurs et sylviculteurs belges, pourront beau et bien installer nos normes larges, ou une qualité médiocre

en disant : « Le consommateur achètera bien ce que nous lui serviront comme qualité », alors permettez-moi de le dire clairement : le consommateur n'achètera pas le produit médiocre.

Il tend vers le meilleur rapport qualité-service-prix. Le bois médiocre est condamné à aboutir dans les applications à faible valeur.

Au niveau de la qualité, le compromis n'est pas permis. ■

La norme, c'est la performance des quelques meilleurs producteurs sur le marché international

Au niveau de la qualité, le compromis n'est pas permis

WERNER HOFFMANN

Hoffmann Trade s.a.

Atzerath, 34

B-4780 Saint-Vith

e-mail : info@hoffmann-trade.be